

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 33
Votants : 36

L'an deux mille seize, le vingt-trois novembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

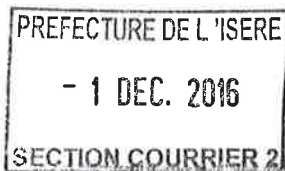
Date de la convocation : 16 novembre 2016

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Nathalie HENNER, Christian ALLEGRET, Christiane MOLLARET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse); Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73); Jean Paul PETIT, Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38); Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET GENERAL



Pouvoirs : Martine MACHON à Patrick FALCON, Cédric MOREL à Nathalie HENNER, Pierre-Auguste FEUGIER à Roger CHARVET

CONSIDERANT les données chiffrées, ci-dessous :

DM N° 4 BUDGET GENERAL

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 988,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 988,00 €
D-202-971 : URBANISME ET PROJET DE TERRITOIRE	0,00 €	8 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-968-020 : LES MEULIERES	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-959-020 : MATERIELS	0,00 €	2 787,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	8 988,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-958-020 : TRAVAUX BATIMENTS	0,00 €	13 927,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-65-414 : ZONE NORDIQUE	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	35 927,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-65-414 : ZONE NORDIQUE	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-958-020 : TRAVAUX BATIMENTS	13 927,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	35 927,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	35 927,00 €	44 915,00 €	0,00 €	8 988,00 €
Total Général		8 988,00 €		8 988,00 €

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, à l'**UNANIMITE** :

➤ **APPROUVE** la décision modification n° 4 du budget général

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 24 novembre 2016,


 Le Président
 Denis SEJOURNE